



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 1^{er} octobre 2026,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 1 (26) : | Arrêté d'imposition pour l'année 2027 |
| Préavis municipal n° 2 (26) : | Autorisation générale d'engager des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2026-2031 |
| Préavis municipal n° 3 (26) : | Autorisation générale à accorder à la Municipalité pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition et l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2026-2031 |
| Préavis municipal n° 4 (26) : | Autorisation générale à accorder à la Municipalité pour l'acceptation de legs et de donations affectés de conditions ou de charges, ainsi que l'acceptation de successions pour la législature 2026-2031 |
| Préavis municipal n° 5 (26) : | Rémunération des membres de la Municipalité |
| Préavis municipal n° 6 (26) : | Demande d'adoption d'un crédit pour l'étude d'aménagement de places de stationnement longue durée |

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 5 octobre 2026



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE